

A la découverte d'une espèce d'intérêt européen ...

Le Sonneur à ventre jaune

Avez-vous déjà vu un petit crapaud très aplati au ventre jaune vif marbré de gris bleuté ? Nul doute que vous avez rencontré le Sonneur à ventre jaune !

Quand et où l'apercevoir ?

Le Sonneur à ventre jaune peut s'observer durant la saison de reproduction généralement de Mai à Septembre.

Il fréquente les zones de sources et les mares localisées dans les prairies humides mais également les boisements et les ornières forestières. Il affectionne plus particulièrement la multitude de poches d'eau, de faibles surfaces et bien exposées.

Par contre il apprécie peu la présence d'autres amphibiens et il est très sensible aux dégradations pouvant être occasionnées sur son milieu de vie.

On l'observe sur le périmètre Natura 2000 au niveau du secteur est à Chéry-Chartreuve et Mont-Saint-Martin.

Comment préserver cet amphibien ?

Ce site des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois est très important pour la région car l'espèce du Sonneur à ventre jaune est en limite d'aire de répartition. La population est isolée et très réduite. Il est primordial de préserver les habitats favorables à son expansion et donc de maintenir le réseau de mares et de sources et de poursuivre les activités pastorales actuellement en cours sur le site. Le respect des périodes de reproduction lors de la réalisation de travaux de restauration ou d'entretien est également essentiel pour garder un effectif d'individus viable.

Actuellement, cette espèce fait l'objet d'un plan d'action régional pour sa préservation et elle est inscrite à la liste rouge des espèces menacées.



Habitat typique du Sonneur à ventre jaune



Le sonneur à ventre jaune affectionne également les ornières forestières

Les outils proposés

Vous êtes propriétaire ou usager du site Natura 2000 des Coteaux du Tardenois et du Valois ? Trois outils sont à votre disposition pour améliorer la qualité environnementale de vos terrains. C'est une démarche volontaire qui vous permet de bénéficier d'une aide technique et financière.

> **La charte Natura 2000** : Elle contribue à la conservation des habitats et des espèces par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques volontaires. Elle comporte une liste d'engagements et de recommandations de gestion pour les différents milieux présents. Le respect de ces engagements permet de bénéficier d'une exonération d'une part de la taxe sur le foncier non bâti des parcelles contractualisées.

> **Les contrats Natura 2000** : Tout propriétaire privé de parcelles situées au sein du périmètre Natura 2000 peut signer un contrat Natura 2000. En souscrivant un contrat Natura 2000, le propriétaire bénéficie de financements permettant la restauration ou l'entretien de terrains non agricoles (forestiers ou autres).

Le propriétaire privé n'est plus forcément obligé de faire appel à une entreprise pour réaliser les travaux, il peut désormais les réaliser lui-même (sous conditions), c'est ce qu'on appelle des travaux en régie. Dans ce cas, il est indemnisé selon la surface gérée et un barème déjà établi.

> **Les MAE (Mesures Agro-Environnementales)** : Sur des parcelles agricoles, vous pouvez souscrire à un contrat dans le cadre des MAE. Une compensation financière est alors versée en fonction des engagements agro-environnementaux souscrits.



Contacts :

> Partenaire de l'animation :

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Antenne de l'Aisne
33 Rue des Victimes de Comportet
02000 Merlieux et Fouquerolles
Mathilde REVE : 03.23.80.07.86/06.88.24.79.70
m.reve@conservatoirepicardie.org
www.conservatoirepicardie.org

> Structure animatrice :

Communauté de Communes du canton d'Oulchy le Château

1 Ruelle de la Fausse Porte
02210 Oulchy-le-Chateau
Maxime BLIN : 03 23 55 65 20
mblin@cc-oulchylechateau.fr
www.cc-oulchylechateau.fr

Plus d'informations en ligne :
www.natura2000-picardie.fr/site-FR2200399

Les actions de préservation des coteaux du Tardenois et du Valois bénéficient de l'appui financier et technique de :



Natura 2000 en questions

Quels sont les effets de Natura 2000 sur les activités du territoire ?

L'objectif de Natura 2000 n'est pas une mise « sous cloche » du patrimoine naturel. Les activités ou les infrastructures existantes sur un site ne sont pas remises en cause par l'inscription d'un territoire au réseau Natura 2000. Toutefois des manifestations à caractère exceptionnel de grande ampleur devront faire l'objet d'une étude d'incidence afin de s'assurer qu'elles n'aient pas un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Faut-il réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre des travaux prévus dans un contrat Natura 2000 ou une MAE ?

Dans le cas où les travaux sont prévus dans un contrat Natura 2000 ou une MAE, vous êtes dispensés de cette étude.

La chasse est-elle interdite sur un site Natura 2000 ?

Non. Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité qui est réalisée dans le respect des textes et lois en vigueur.



La Charte Natura 2000 des Coteaux du Tardenois et du Valois est disponible auprès de la Communauté de Communes du canton d'Oulchy le Château.



Lettre d'information du site Natura 2000 des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois



N°1 - Décembre 2013

Sommaire

Un Document d'objectifs (DOCOB) pour préserver les milieux naturels

Etre acteur sur les coteaux du Tardenois et du Valois

Des travaux de restauration et d'entretien sur les communes d'Arcy-Sainte-Restitue et Lhuys

A la découverte d'une espèce d'intérêt européen : le Sonneur à ventre jaune

Les outils proposés

Natura 2000 en questions

Rédaction : M. Rève, A. Messean / Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, M. Blin / Communauté de communes du canton d'Oulchy le Château
Crédits photo : A. Messean, D. Top, G. Chevallier, N. Cottin /CEN Picardie
Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie - Décembre 2013

Edito

Madame, Monsieur,

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois est entré en phase d'animation depuis maintenant un peu plus d'un an. Je suis heureuse de pouvoir vous présenter la première lettre d'information consacrée à ce site exceptionnel, tant pour sa biodiversité que pour les espèces rares qu'il contient.

Cette lettre d'information a pour objectif de vous faire partager les principaux événements du site afin que chacun puisse se sentir concerné par son évolution et sa sauvegarde. En effet, l'un des objectifs de Natura 2000 est d'associer l'ensemble des acteurs d'un territoire à la préservation d'un site tout en permettant son développement et sans compromettre les activités humaines (qui sont mêmes parfois la source de cette biodiversité). Il s'agit donc, par une démarche volontaire, d'essayer d'associer développement économique et écologique. De votre implication et participation dépend son avenir.

La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château (CCOC) est chargée, avec l'aide du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CEN Picardie), d'animer le site Natura 2000. Vous souhaitez avoir de plus amples informations, poser des questions etc, n'hésitez pas à les contacter.

Merci à vous et bonne lecture,

Dominique DRIQUE
Présidente du comité de Pilotage NATURA 2000

Un Document d'objectifs (DOCOB) pour préserver les milieux naturels

Les Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois ont été inscrits au réseau de sites Natura 2000 du fait de la présence d'habitats naturels et d'espèces inscrits au titre de la directive « habitat » de l'Union Européenne du 21 mai 1992.

Ce site s'étend sur 329 ha et se découpe en deux sous unités géographiques réparties sur les communautés de communes du Canton d'Oulchy-le-Château, du Tardenois et du Val de l'Aisne.

Il inclut 8 communes dont :

- Arcy-sainte-restitue - 82,5 ha (Canton d'Oulchy-le-Château) ;
- Lhuys - 90 ha, Bruys - 15,5 ha, Mont-saint-Martin - 53 ha, Chéry-Chartreuve - 7 ha (Val de l'Aisne) ;
- Loupeigne - 14 ha, Mareuil-en-Dôle - 29 ha, et Dravegny - 36 ha (Tardenois).

Suite à la désignation de ce site Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB), décrivant les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine d'intérêt communautaire a été réalisé par la Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château.

Etre acteur sur les coteaux du Tardenois et du Valois

Animer un DOCOB, c'est avant tout faire découvrir aux acteurs locaux l'intérêt et les avantages d'avoir un périmètre Natura 2000 sur leur territoire.

En 2012, la Communauté de Communes et le Conservatoire ont ainsi recensé les différents propriétaires du périmètre Natura 2000 afin de leur présenter le DOCOB et de voir avec eux ce qu'ils étaient en mesure de réaliser pour la préservation et l'entretien de ces milieux remarquables.



Le secteur ouest du site Natura 2000

espèces et habitats d'intérêt comme cela est observé depuis plusieurs années sur les sites des marais de Branges et Lhuys où le Conservatoire est gestionnaire pour le compte des communes.

La Communauté de Communes et le Conservatoire ont notamment proposé la mise en place de Contrats Natura 2000 à différents propriétaires privés sur ce secteur.

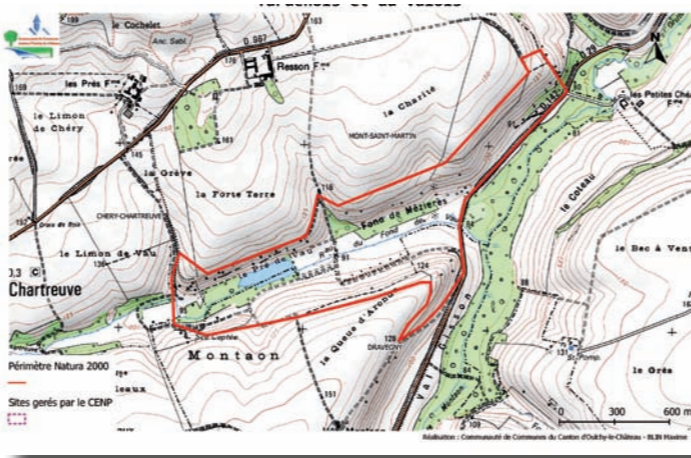


Le Cytise couché, espèce des pelouses calcaires (habitat d'intérêt communautaire)



Le Vertigo de Desmoulins (espèce d'intérêt communautaire)

> Le secteur est :



Le secteur est du site Natura 2000

La grande majorité des parcelles sont pâturées. Cette pratique constitue, à court terme, la clé de l'évolution du site. En effet, le pâturage extensif, en luttant contre l'embroussaillage et en maintenant les pelouses calcicoles ou les prairies humides, permet à de nombreuses espèces de s'y maintenir. C'est par exemple le cas du « Pied de chat » (*Antennaria dioica*), qui représente ici la seule localité du nord de la France.

La Communauté de Communes et le Conservatoire sont, par ailleurs, disponibles pour le montage de contrats ou Mesures Agro-environnementales (MAE) selon le souhait des agriculteurs. L'un des objectifs de ces derniers pourrait par exemple être la conservation des pelouses calcicoles par le pâturage.

Des espèces remarquables liées à des habitats d'intérêt communautaire :



Le Pied de chat



La Grassette commune



La Parnassie des marais



Le Grand Rhinolophe, espèce d'intérêt communautaire

Des sources pétrifiantes, habitat d'intérêt communautaire

Le site présente la particularité d'accueillir des milieux humides et secs très diversifiés, différents de ceux du secteur ouest. On y trouve des prairies humides, des mares favorables au rarissime Sonneur à Ventre Jaune et des sources calcaires pétrifiantes, originales pour la Picardie.

A proximité du site, on observe également l'une des plus importantes colonies de reproduction de Grand Rhinolophe de Picardie en termes d'effectifs. Les espaces de forêts, de prés pâturés et de zones humides du secteur, constituent des zones de chasse privilégiées. Les enjeux en terme de préservation sont par conséquent très forts pour cette espèce.

La grande majorité des parcelles sont pâturées. Cette pratique constitue, à court terme, la clé de l'évolution du site. En effet, le pâturage extensif, en luttant contre l'embroussaillage et en maintenant les pelouses calcicoles ou les prairies humides, permet à de nombreuses espèces de s'y maintenir. C'est par exemple le cas du « Pied de chat » (*Antennaria dioica*), qui représente ici la seule localité du nord de la France.

La Communauté de Communes et le Conservatoire sont, par ailleurs, disponibles pour le montage de contrats ou Mesures Agro-environnementales (MAE) selon le souhait des agriculteurs. L'un des objectifs de ces derniers pourrait par exemple être la conservation des pelouses calcicoles par le pâturage.

Des travaux de restauration et d'entretien sur les communes d'Arcy-Sainte-Restitue et Lhuys

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est gestionnaire du Marais de Branges, propriété de la commune d'Arcy-Sainte-Restitue, et du Marais de Lhuys, propriété de la commune de Lhuys, tous deux loués pour la pratique de la chasse par les communes.

En accord avec les propriétaires et locataires, des travaux de restauration ont été mis en oeuvre depuis 2009 en faveur des habitats d'intérêt communautaire. Les milieux étant peu portants et afin de préserver la quiétude du site pendant la période de chasse, les travaux ont été réalisés de Mars à Mai.

Sur le site de Branges, une opération de fauche exportatrice a été testée avec un engin amphibie, le Truxor. Cette opération couplée avec une coupe manuelle préalable des arbustes donne de très bons résultats écologiques. Par exemple deux espèces floristiques à enjeux sur le site ont vu leur population multipliée (par 10 pour la Grassette commune et par 3 pour la Parnassie des Marais).



Le truxor permet d'entretenir le marais par une fauche exportatrice

Témoignage

M. Fonte, Maire d'Arcy-Sainte-Restitue

Après proposition d'intégration des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois dans le réseau Natura 2000, en Février 2001, constitution du Comité de Pilotage le 5 Juin 2007 et validation du document d'objectif par arrêté préfectoral le 14 Avril 2012, la mise en place de Natura 2000 sur la commune d'Arcy-Ste-Restitue est entrée en phase d'animation.

Suite aux nombreuses réunions avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, l'animateur de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-Le-Chateau et les rencontres avec les différents acteurs locaux, nous pouvons dire aujourd'hui que les actions engagées se passent dans une bonne entente, notamment avec la Société de Chasse qui loue les marais de Branges et qui travaille en partenariat avec le Conservatoire ; plusieurs contrats Natura 2000 ont été proposés à différents propriétaires privés.

Nous sommes actuellement en cours de rédaction d'un bail emphytéotique conclu entre le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et notre commune afin de favoriser à plus longue échéance la gestion du marais de Branges et de préserver ainsi, pour les générations futures, la faune, la flore et les habitats du patrimoine naturel que nous offre ce site.

